

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 23 (1977)

Heft: 11

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'Actualité politique helvétique

par René Bovey

Le citoyen suisse continue à être fortement sollicité sur le plan civique désormais (et jusqu'à dorénavant, comme disait mon sergent-major au service militaire...), il doit s'attendre à être interrogé tous les trois mois sur les sujets les plus divers, sur le plan de l'initiative et du référendum. D'un côté, c'est réjouissant, et cela donne une preuve du bon fonctionnement de notre système de démocratie semi-directe. D'un autre côté, on pose peut-être à l'Helvète des questions trop compliquées, trop techniques, et on le plonge dans l'embarras, ou bien on le pousse à l'abstention.

C'était peut-être le cas le 25 septembre dernier.

La prudence de l'Helvète

On parle dans les livres d'aventures de notre enfance de la prudence du Sioux sur le sentier de la guerre. On pourrait parler à juste titre de la prudence de l'Helvète sur les sentiers de la politique. L'Helvète n'aime pas les aventures politiques et se méfie des faux prophètes. Il ne croit guère aux lendemains qui chantent, ni au charme du Grand Soir. Il demeure conservateur dans le fond et fait large confiance à ses autorités.

Il n'oublie cependant pas que la confiance repose sur le contrôle... Ce contrôle sur les actes du Gouvernement et du Parlement, il peut l'exercer par le truchement du référendum. On lui proposait de rendre cet exercice plus difficile. Il ne s'est pas rebiffé (sauf dans les cantons romands) et a accepté par 1 158 812 voix contre 771 501 que le nombre des signatures requis pour faire admettre une demande de référendum soit porté de 30 000 à 50 000. Le principe même de ce droit démocratique essentiel n'est cependant pas remis en question, et la modification apportée à la pratique n'élève pas des barrières infranchissables à l'expression de la volonté populaire, même si l'Helvète,

en l'occurrence, a préféré l'arithmétique à la sûreté...

Il en va de même pour le droit d'initiative constitutionnelle, qui demandera désormais 100 000 voix pour pouvoir être exercé, alors qu'il en fallait 50 000 seulement jusqu'ici. Les remarques faites au sujet du référendum s'appliquent à l'initiative. Rien n'est remis en question sur le fond. Mais n'est-ce pas donner une preuve évidente de sagesse politique que d'empêcher un abus de l'exercice d'un droit populaire ? Prudence exige.

Sur la lancée de son bon sens, le peuple et tous les cantons ont coupé les ailes à l'initiative Albatros. Elle partait d'un bon naturel puisqu'il s'agissait de désempoisonner l'atmosphère. Malheureusement, les moyens envisagés étaient inadéquats ; de plus, ils étaient irréalisables dans la pratique. Là encore, le réflexe de bon sens a joué, pour la courte honte des « écologistes » qui souhaiteraient vivre dans les nuages. Les tenants d'une protection prétdument « efficace » des locataires ont connu le même sort que les écologistes. Leur initiative était démagogique, et pas seulement sur les bords. Lancée il y a cinq ans, quand le marché du logement était effectivement serré, elle aurait dû être retirée, et les promoteurs n'auraient pas eu à enregistrer un constat d'échec. Echec également pour l'Assemblée fédérale et son contreprojet, vraiment un peu trop « politicard ».

Reste le très grave problème de l'avortement et de la solution dite des délais. Celle-ci est rejetée de justesse par 994 377 « non » contre 929 794 « oui », avec une majorité évidente de seize cantons. Même sur le plan des voix, les gros bataillons de gros cantons et des cantons-villes n'ont pas suffi à renverser la vapeur d'une opposition quasi congénitale, c'est le cas de le dire.

Mais qu'on ne parle pas d'affrontement confessionnel ou — comme d'aucuns ont eu la témérité de le

faire — d'une « guerre de religion ». C'est raviver des querelles enterrées et détrerrer une hache qui a déjà mis en cause l'existence même de la Suisse.

On constate en effet que de très nombreux protestants ont voté, en leur âme et conscience, et selon leurs convictions personnelles, contre la solution des délais, et des catholiques pour cette solution.

A cet égard, l'exemple du canton de Genève est peut-être caractéristique. Le nombre des citoyens actifs catholiques et protestants doit y être à peu près à égalité. Et pourtant Genève a voté presque à 4 contre 1 pour la solution des délais...

Le grave problème reste ouvert. Il faut souhaiter qu'il soit reposé dans une atmosphère de sérénité et de prudence helvétique...

On récidive en décembre

Le menu des votes fédéraux du 4 décembre est également copieux. Qu'en juge. Le citoyen devra se prononcer de nouveau sur quatre problèmes :

1. Initiative populaire « en vue de l'harmonisation fiscale », d'une imposition plus forte de la richesse et du dégrèvement des bas revenus.
2. Loi fédérale sur les droits politiques.
3. Arrêté fédéral sur l'introduction d'un service civil de remplacement.
4. Mesures propres à équilibrer les finances fédérales.

Là encore, une fois de plus, la matière est ardue et il faudra un effort de réflexion et d'information avant de se rendre aux urnes.

La première question est évidemment teintée de démagogie.

C'est dire qu'elle est lancée par les milieux de gauche et d'extrême-gauche. Il s'agit d'une vieille querelle, presque d'un serpent de mer, bien que la Suisse ne connaisse que des lacs... Imposer la richesse, c'est fort bien, et cela paraît même logique. Il faut prendre l'argent où il est ! Mais c'est aussi tuer la poule aux œufs d'or, provoquer la fraude et l'évasion fiscale. Les bas revenus jouissent déjà d'une imposition fort modérée, avantage combiné par l'octroi de subventions qui ne vont pas toujours à tous ceux qui en auraient vraiment besoin. On peut évidemment envisager des aménagements, mais il ne faudrait pas qu'ils tournassent à l'injustice.

La loi fédérale sur les droits politiques concerne essentiellement le référendum et l'initiative. On vient de voir plus haut que les chiffres requis pour qu'une demande de référendum ou d'initiative constitutionnelle aboutisse sont désormais relevés. Reste à trancher un problème de délais. Celui qui concerne le référendum demeurerait inchangé, soit trois mois depuis la publication d'une loi ou d'un arrêté pour que le vote populaire doive être décidé.

Pour l'initiative, la situation actuelle est à vrai dire fort généreuse, trop généreuse peut-être. Il n'y a pas de limite de temps pour la récolte des signatures requises, et il y a des demandes d'initiative qui peuvent se traîner pendant des années. Avec la nouvelle loi proposée, il faudrait réunir ces signatures dans un délai de dix-huit mois. Leur avalanche serait ainsi, peut-être stoppée.

Autre serpent de mer : le service et l'objection de conscience. La Constitution est claire. Elle dit à son article 18 : «Tout Suisse est tenu au service militaire».

On voudrait que celui qui s'y refuse pour des motifs de conscience ne soit plus punissable. Je reviendrai sur ce problème complexe et délicat après le vote du 4 décembre. Telle qu'elle est actuellement, la demande de changement ne paraît guère avoir de chances d'être acceptée.

Quant aux mesures propres à équilibrer les finances fédérales, elles constituent un refus de la gauche des propositions du Conseil fédéral pour économiser sur les dépenses de l'Etat, propositions nécessaires et logiques puisque le peuple et les cantons ont refusé le « paquet financier » du 12 juin dernier. Sur ce point précis, les socialistes se distancient de leurs partenaires politiques au Conseil fédéral. Ils se dérobent aux devoirs que leur imposent leur appartenance au gouvernement, comme s'ils ne voulaient qu'accepter les bons risques et refuser les mauvais.

Des départs au Conseil fédéral

Cette attitude pourrait ne pas être sans conséquence sur les élections complémentaires qui interviendront en décembre à la suite de la démission des conseillers fédéraux Ernst Brugger, chef du Département de l'économie publique, et Pierre Graber, chef du Département politique. L'élection d'un socialiste risque d'être dif-

ficultueuse. On cite déjà des noms, M. Fritz Honegger pour l'Economie publique. Il est Zurichois, membre du Conseil des Etats, président du parti radical et directeur de la Chambre de Commerce de son canton. Il réunit toutes les qualités, et il semble que sa candidature ne sera pas contestée.

Quant au nouveau socialiste, les dés sont loin d'être jetés. Sera-t-il Tessinois Canonica, président de la toute-puissante Union syndicale suisse ? Sera-t-il socialiste neuchâtelois ou genevois ? On le saura au soir du 7 décembre prochain.



+ PAUL CHAUDET

L'homme d'Etat

Paul Chaudet était homme politique dans l'âme, dans le tempérament, dans ses fibres, dans son tréfonds. Ceci soit dit sans l'ombre d'une critique ou de quelque ironie. Il n'avait pas besoin de la politique pour vivre et assurer sa matérielle. Il n'avait pas besoin de « clientèle » pour en tirer ses revenus ou nourrir sa gloire personnelle. Il avait pour cela sa vigne.

Vigneron, fils de vigneron, époux d'une fille de vigneron, père d'un vigneron, sa vie était attachée aux ceps. Il connaissait les aléas, les heures et malheurs de leur culture ; il leur était attaché, conscient qu'ils lui apporteraient le bonheur, peut-être l'aisance, à condition qu'on les traitât, tout au long des saisons, avec le respect et les soins qui leur sont dus. Vigneron-éleveur — selon la belle terminologie officielle française — puis négociant, puisqu'il vendait directement le produit de sa terre de Lavaux, comme aujourd'hui un de ses fils.

Patriote sans être chauvin, il va suivre une des filières classiques que parcourent beaucoup d'hommes de ce pays, des charges publiques de sa commune de Rivaz, pour passer à celles du canton, puis de la Confédération, tour à tour et, successivement, membre des conseils législatifs et exécutifs, aux trois échelons que connaît notre Etat fédératif, pour revêtir enfin, jeune encore, la charge suprême de Président de la Confédération.

Il n'en tira nul orgueil personnel. Il considérait que son devoir était de servir, et il servit son pays, d'abord et

parallèlement dans les conseils civils et dans l'armée comme soldat et officier de milice ; puis comme magistrat suprême, en assumant la direction du Département militaire et en respectant strictement la nécessaire séparation entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, affirmant la suprématie du premier, sans empiéter sur les droits et devoirs du second.

Dès sa jeunesse, de sa vocation de conciliateur de son métier d'homme de la terre soumis aux lois de la nature, il avait atteint un équilibre rare chez les individus, un sens du concret et du possible peu commun, et une disponibilité envers autrui et le pays extraordinaire. Il servait avant que de se servir. Il voulait conduire et non subir. Une conversation avec lui était toujours roborante. On sentait les choses qu'il menait en bonnes mains, notamment cette « chose publique » dont le sort était sa préoccupation première. La Suisse a perdu un de ses grands citoyens.

René BOVEY.

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★★★

PARIS 75010

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. : 770-17-15 - 770-54-34 - 246-10-43

Telex 660.815

215 chambres

Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets, réceptions, conférences, expositions

